

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N° 2011_4_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille onze, le jeudi 28 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, RUE DE LA REPUBLIQUE à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 Avril 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur VIART Luc

Excusés : Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet d'affectation des résultats de 2010.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité.

* Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 au budget 2011, à la section d'investissement au compte 1068, la somme de 77.505,19 € et à la section de fonctionnement au compte R002, la somme de 12.417,82 €

* Décide d'affecter le déficit d'investissement 2010 au budget 2011 au compte D001 pour la somme de 35.635,19 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT